

professeur d'orgue au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, un témoignage public de notre satisfaction pour son talent distingué. »

229. — 26 MAI 1854. — *Loi qui modifie l'art. 15 de la loi du 30 avril 1848, sur la réorganisation des monts-de-piété (1).* (Moniteur du 31 mai 1854.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le § 1<sup>er</sup> de l'art. 15 de la loi du 30 avril 1848, sur la réorganisation des monts-de-piété, est modifié dans les termes suivants :

« Art. 15. Les intérêts à fixer par le gouvernement, la députation permanente et le conseil communal entendus, seront comptés jour par jour jusqu'à celui du remboursement. »

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la justice, M. CH. FAIDER.

230. — 26 MAI 1854. — *Arrêté royal qui crée au ministère de l'intérieur un bureau spécial pour toutes les questions relatives à l'industrie typographique et au commerce de la librairie. — Arrêté royal de la même date par lequel le sieur Gonne (L.), commis de première classe au ministère de l'intérieur, est nommé chef de bureau au même département.* (Monit. du 31 mai 1854.)

231. — 26 MAI 1854. — *Arrêté royal qui accorde la nationalisation du navire Maria.* (Monit. du 30 mai 1854.)

232. — 26 MAI 1854. — *Arrêté royal portant qu'à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1854 le bureau de l'enregistrement et des domaines à Turnhout sera composé des communes des cantons de Turnhout et d'Arendonck, et qu'à dater de la même époque, il sera établi à Hoogstraeten un bureau de l'enregistrement et des domaines composé des communes du canton d'Hoogstraeten.* (Monit. du 30 mai 1854.)

233. — 29 MAI 1854. — *Arrêté royal par lequel le sieur Spilliaerd-Caymax est nommé chevalier de l'ordre de Léopold.* (Monit. du 16 juin 1854.)

*Motifs.* « Voulant donner au sieur Spilliaerd-Caymax, armateur à Anvers, un témoignage public de notre satisfaction pour la part qu'il a prise aux arrangements destinés à créer des communications à vapeur entre la Belgique et les deux Amériques. »

234. — 29 MAI 1854. — *Arrêté royal qui approuve la fixation des alignements de la traverse du hameau de Cureghem, faisant partie de la route de première classe, n<sup>o</sup> 2, de Bruxelles vers Mons.* (Monit. du 2 juin 1854.)

235. — 30 MAI 1854. — *Arrêté royal qui déclare qu'il y a utilité publique à élargir la station du chemin de fer de l'État établie à Moustier, et que les propriétés dont cet élargissement nécessitera l'emprise seront acquises, au besoin, par voie d'expropriation judiciaire, conformément à la législation en vigueur.* (Moniteur du 2 juin 1854.)

236. — 30 MAI 1854. — *Arrêté royal qui approuve des modifications aux statuts de la société de pêche de Nieuport.* (Monit. du 3 juin 1854.)

237. — 30 MAI 1854. — *Arrêté royal qui approuve la prolongation des statuts de la compagnie d'assurances générales contre l'incendie.* (Monit. du 1<sup>er</sup> juin 1854.)

238. — 31 MAI 1854. — *Arrêtés royaux qui approuvent :*

1<sup>o</sup> Les délibérations du conseil communal de Liège en date des 9 décembre 1853 et 3 mars 1854, adoptant un plan pour l'ouverture de rues nouvelles à travers le béguinage Saint-Christophe, la régularisation de celles qui y aboutissent et le percement d'une communication entre le boulevard de la Sauvenière et la rue Sur la Fontaine ;

2<sup>o</sup> Les délibérations par lesquelles le conseil communal de Namur adopte un plan pour la construction des trottoirs des rues du Pont, de Saint-Hilaire et de Notre-Dame en ladite ville ;

3<sup>o</sup> L'état dressé par la députation permanente du conseil provincial de Namur et relatif aux demandes formées par 15 conseils communaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation de porter le montant de leurs rôles d'impositions pour la voirie vicinale à un taux supérieur au maximum fixé par la loi du 10 avril 1841. (Monit. du 3 juin 1854.)

(1) Présentation à la chambre des représentants le 10 mai 1854. — Rapport par M. Debehave le 12. — Discussion et adoption le 13 par 60 voix.]

Rapport au sénat par M. le baron d'Anethan le 15 mai. — Discussion le 16 et adoption le 17 par 32 voix.